



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

légal	En exercice	Présents	Procurations	Absents
49	49	37	10	2

**OBJET : 01-2 - PARKING DULYS
- PARCELLE CV 211p, RUE DULYS,
APPARTENANT À RÉSEAU FERRÉ DE
FRANCE - ACQUISITION À TITRE
ONÉREUX**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire.

N°Enregistrement :

1597/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 12/07/11
Et de la réception en Sous-Préfecture.
Le

19 JUL. 2011

Pour le Maire,

Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 8 juillet 2011

Le vendredi 8 juillet 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/07/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint.

Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOLI, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Francis PERUGINI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Matthieu GILLI
M. Patrick DULBECCO à M. Georges ROUX
M. Jacques GENTE à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à M. Denis LA SPESA

Absents : M. Jean LEONETTI, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-2 - PARKING DULYS - PARCELLE CV 211p, RUE DULYS, APPARTENANT À RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE -
ACQUISITION À TITRE ONÉREUX

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

Dans le cadre de l'aménagement des parkings publics situés 31-43, rue Dulys Prolongé et pour permettre de répondre aux conditions idéales de fonctionnement et de bénéficier d'une homogénéité des parcelles rendant le projet plus pertinent, la Commune a sollicité de Réseaux Ferrés de France l'acquisition d'une bande de terrain de 30 m² à détacher de la parcelle CV 221,

Cette bande de terrain consiste en une plate forme asphaltée et clôturée à usage de parking. Aucun travaux supplémentaire n'est à prévoir.

La société SAGGEL PROPERTY MANAGEMENT, gestionnaire juridique du parc de Réseaux Ferrés de France, accepte de vendre à la Commune ladite emprise pour un montant de 7.000 € HT soit 8.372 € TVA sur marge incluse, auxquels s'ajoutent les frais de géomètre d'un montant de 693,68 € TTC, soit 9.065,68 euros hors frais de notaire à la charge de la Commune, acquéreur.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

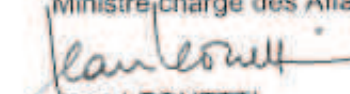
A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de l'emprise issue de la parcelle CV 221 pour 9.065,68 euros hors frais de notaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Intérimaire de l'acte

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N 01-2 - PARKING DULYS - PARCELLE CV 211p. RUE DULYS, APPARTENANT À RESEAU FERRE DE FRANCE - ACQUISITION À TITRE ONEREUX -

Date de transmission de l'acte : 19/07/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 19/07/2011

Numéro de l'acte : DCM1597-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110708-DCM1597-11-DE

Date de décision : 08/07/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions